

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

AMENDEMENT

N ° CL824

présenté par

M. Hetzel, M. Bazin, M. Neuder, Mme Corneloup, M. Kamardine, Mme Bonnivard, M. Brigand,
Mme Genevard, Mme Louwagie, M. Boucard, M. Di Filippo, M. Bony, M. Marleix, M. Pauget,
Mme Anthoine et M. Bourgeaux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.